

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 09 avril 2024
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	25 + 3 pouvoirs	29 mars 2024	29 mars 2024

N° délibération	Objet
2024-016	Subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes Tourisme et Voirie – année 2024

Le neuf avril 2024 à 17 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi au centre de Ti menez Are à Brasparts sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Barbara PERRON, Brigitte COURBEZ

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H, Philippe ROBERT-DANTEC

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN, Alain HAMON

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Marie-Brigitte BRETHERS à Gérard TOSSER, Typhaine BODENEZ à Annie SALMAS, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN

Secrétaire de séance : Eric PRIGENT

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Vu les prévisions budgétaires 2024 des budgets annexes Tourisme et Voirie, monsieur le Président explique que ces budgets annexes de nomenclature M14 ne peuvent s'autofinancer.

Les recettes perçues au titre des régies du budget annexe Tourisme et les recettes de travaux facturés aux communes et à la communauté de communes pour le budget Voirie ne permettent pas d'équilibrer le budget.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 029-200067197-20240409-2024016-DE

Une aide financière provenant du budget principal est donc nécessaire à l'équilibre financier de ces budgets annexes.

Pour l'année 2024, les crédits nécessaires s'élèvent à 120 000 € pour le budget Tourisme et à 43 520 € pour le budget Voirie.

Ces subventions sont donc proposées pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire

- Approuve le versement de la subvention d'équilibre d'un montant de 120 000 € du budget principal vers le budget annexe tourisme et le versement de la subvention d'équilibre d'un montant de 43 520 € pour le budget Voirie pour l'année 2024.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,



Le secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Piquet', is written below the text 'Le secrétaire,'.

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 11 avril 2024